



Commission scolaire
des **Samares**

L'élève au cœur de nos actions!

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES 2020-2021

Éducation Préscolaire – Primaire – Secondaire

Selon l'article 2.4 du document « Critères d'inscription 2020-2021 »

DOCUMENT OFFICIEL

Adoption : CC-165-190617

Amendement : CC-063-191216

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE	5	SAINT-CALIXTE (de)	13
AMI-SOLEIL (de l')	5	SAINT-CŒUR-DE-MARIE	14
AMIS-SOLEILS (des)	5	SAINT-CÔME (de)	14
AUBIER (de l')	5	SAINT-JEAN-BAPTISTE	14
BÉRARD	6	SAINT-JOSEPH	14
BERNÈCHE	6	SAINT-LOUIS-DE-FRANCE	15
BRISE-VENT (des)	6	SAINT-THÉODORE-DE-CHERTSEY	15
CARREFOUR-DES-LACS (du)	6	SAINTE-ANNE	15
CASCADES (des)	7	SAINTE-ANNE	16
CHEMIN-DU-ROY (du)	7	SAINTE-BERNADETTE	16
DOMINIQUE-SAVIO	7	SAINTE-HÉLÈNE	16
DUSABLÉ	7	SAINTE-MARCELLINE (de)	16
EUX-VIVES (des)	8	SAINTE-MARIE-SALOMÉ (de)	16
EMMÉLIE-CARON	8	SAINTE-THÉRÈSE	17
EXPLORATEURS (des) / NOTRE-DAME-DE-FATIMA	8	SOURCE (de la)	17
GERMAIN-CARON	8	SOURCE D'AUTRAY (de la)	17
GRAND-PRÉ (de)	8	TROIS-TEMPS (des)	17
GRANDS-VENTS (des)	9	VIREVENTS	18
GRÉ-DES-VENTS (au)	9	YOUVILLE	18
ÎLE-SAINT-IGNACE (de l')	9		
INTÉGRÉE DE SAINT-PIERRE	9	ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE	19
JEAN-CHRYSOSTÔME-CHAUSSÉ	10	BARTHÉLEMY-JOLIETTE	19
LORENZO-GAUTHIER	10	ESPACE-JEUNESSE (de l')	19
MÉSANGES (des)	11		
MONSEIGNEUR J.-A.-PAPINEAU	11	ÉDUCATION SECONDAIRE	20
MOULINS (des)	11	ACHIGAN (de l')	20
NOTRE-DAME	12	BERMON	20
NOTRE-DAME	12	CHUTES (des)	20
NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX	12	ÉRABLIÈRE (de l')	21
PANET	12	HAVRE-JEUNESSE (du)	21
PASSERELLE (de la)	12	MONTAGNES (des)	22
PRAIRIES (des)	13	PIERRE-DE-LESTAGE	22
RUISSEAU (du)	13	RIVE (de la)	22
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS	13	THÉRÈSE-MARTIN	22
SAINT-ALPHONSE (de)	13		

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
AMI-SOLEIL (de l')	029	<p>Tout le territoire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le chemin de la Rivière.</i> (Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie 016) <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le chemin du Golf, à Saint-Jean-de-Matha.</i> (Voir l'école Bernèche 025)
AMIS-SOLEILS (des)	054	<p>Une portion du territoire de Lavaltrie bordée par l'autoroute 40 (exclue), les limites de Lanoraie, le chemin de Lavaltrie et le rang Saint-Jean Sud-Est, incluant la rue Louis-Noël.</p> <p>Dans le village, le secteur circonscrit par la rue Saint-Antoine Nord, numéros 150 à 310, les rues Jolibourg, Georges-Laplane, de Louisbourg, numéros 100 et plus, Fernand-Séguin, Liette (des deux côtés) et Stéphanie (des deux côtés).</p> <p>Dans le village, le secteur circonscrit par le rang Saint-Jean Sud-Ouest, le chemin de Lavaltrie, numéros 10 à 290, la rue Saint-Antoine Nord, numéros 150 à 310, et les rues Notre-Dame et Ostiguy.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Les rues Notre-Dame, Benoit et Saint-Antoine Nord, numéros 149 et moins.</i> (Voir l'école Jean-Chrysostôme-Chaussé 011)
AUBIER (de l')	001	<p>Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides délimitée au sud et à l'ouest par les limites de la municipalité. Cette partie de territoire se rend au nord jusqu'au croisement de la route 335 et de la rue Wilfrid-Laurier (incluant les rues des Primevères, des Pervenches, Prieur, Chantelois et Wilfrid-Laurier situées à l'est de la route 335) et à l'est jusqu'à la rue du Bon-Air, jusqu'au 747 du rang Sainte-Henriette, jusqu'au 613 de la rue des Prés, jusqu'au 622 de la rue de Provence et jusqu'au 767 de la rue Marc-Aurèle Fortin. Ce territoire inclut les rues attenantes à la rue du Royaume ainsi que les rues Riopelle et Alfred-Pellan.</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
BÉRARD	031	<p>Tout le territoire de Saint-Zénon.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les élèves du préscolaire. (Voir l'école Saint-Jean-Baptiste 040)
BERNÈCHE	025	<p>Tout le territoire de Saint-Jean-de-Matha.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La rue Pointe-du-Lac-Noir et les 1^{re} et 2^e avenues de la Pointe-du-Lac-Noir; (Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie 016) – Le chemin du Golf à Saint-Jean-de-Matha. (Voir l'école de l'Ami-Soleil 029) <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La rue des Malards, à Saint-Damien. (Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie 016)
BRISE-VENT (des)	087	<p>Tout le territoire de Saint-Thomas.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le rang Grande-Chaloupe, numéros 471 et moins. (Voir l'école des Prairies 064) <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le chemin Lasalle de Joliette; (Voir l'école Sainte-Thérèse 075) – Le chemin des Prairies de Joliette, numéros 960 à 970. (Voir l'école Sainte-Thérèse 075)
CARREFOUR-DES-LACS (du)	125	<p>Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides qui correspond principalement à la partie nord de la municipalité. Ce territoire est délimité à l'est, à l'ouest et au nord par les limites de la municipalité et il se rend au sud jusqu'au croisement des routes 158 et 335 (incluant le numéro 1387 de la route 335).</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La rue du Mont-Royal, à Saint-Calixte. (Voir l'école de Saint-Calixte 058)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
CASCADES (des) <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Anne • Saint-Louis 	043	<p>Tout le territoire de Rawdon.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La route 335 entre la rue Guy et la route 125; – Le domaine Langlois comprenant les rues Gisèle, Pierre, Guy, Mariette Desroy, du Verger, des Pins, des Gaulois, Versailles, de la Feuillée, le chemin de Kilkenny et Durocher; – La route 125 entre le chemin Roger et la route 335, et les rues attenantes : Bourbonnière, Desormeaux, Bergeron, Bellefleur, le chemin R.-Laporte et le chemin Arsène. (Voir l'école Saint-Théodore-de-Chertsey 049) <p>Une partie du territoire de Sainte-Julienne qui correspond au domaine Alcide-Lévesque et qui comprend les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Guy, Martial, Leclerc, Pelletier, Fanny, Gauthier, Turcotte, Gariépy, Viau, Honti et le chemin Côte Saint-Paul, ainsi que la montée Hamilton des numéros 2753 et 2754 jusqu'à la route 337. (Voir l'école des Virevents 080)</p>
CHEMIN-DU-ROY (du) <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Geneviève • Saint-Joseph • Maternelle Sainte-Geneviève 	005	<p>Tout le territoire de Berthierville et de Sainte-Geneviève-de-Berthier.</p> <p>Tout le territoire de La Visitation-de-l'Île-Dupas.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le territoire de Saint-Ignace-de-Loyola, pour les élèves du préscolaire et du 3^e cycle. (Voir l'école de l'Île-Saint-Ignace 002)
DOMINIQUE-SAVIO	096	<p>Tout le territoire de Saint-Esprit.</p>
DUSABLÉ	008	<p>Tout le territoire de Saint-Barthélemy.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La rue de la Nature, le chemin du Tour du Lac, les rues Dominique, Beausoleil, Guertin, de la Sablière, du Sous-Bois, de la Rivière, du Bon-Air, des Rocailles, le chemin Saint-Edmond, numéros 1180 et plus, et le chemin de la Chapelle, à Saint-Barthélemy. (Voir l'école Sainte-Anne 007)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
EAUX-VIVES (des)	056	L'ouest du secteur Lavaltrie , de la limite de Saint-Sulpice jusqu'aux rues Saint-Laurent et Terrasse Hétu, à l'est; au nord, le chemin du Golf et le rang Saint-Jean Sud-Ouest.
EMMÉLIE-CARON	018	Tout le territoire de Sainte-Élisabeth.
EXPLORATEURS (des) / NOTRE-DAME-DE-FATIMA <ul style="list-style-type: none"> • Explorateurs (des) • Notre-Dame-de-Fatima 	015	Une partie du territoire de Sainte-Julienne bornée à l'est et au sud par les limites de la municipalité. Ce territoire se rend à l'ouest jusqu'au numéro 2390 de la route 337 (pont de la rivière Saint-Esprit) et au nord jusqu'au numéro 2282 de la route 125 (excluant le numéro 2282 de la route 125). <u>Excluant :</u> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le domaine Alcide-Lévesque qui comprend les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Guy, Martial, Leclerc, Pelletier, Fanny, Gauthier, Turcotte, Gariépy, Viau, Honti et le chemin Côte Saint-Paul;</i> – <i>La montée Hamilton, des numéros 2753 (impairs) et 2754 (pairs) jusqu'à la route 337. (Voir l'école des Cascades 043)</i>
GERMAIN-CARON	035	Tout le territoire de Saint-Didace. <u>Excluant :</u> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Les élèves du préscolaire.</i> <i>(Voir l'école des Grands-Vents 013)</i>
GRAND-PRÉ (de)	095	Tout le territoire de la Commission scolaire des Samares.

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
GRANDS-VENTS (des) <ul style="list-style-type: none"> • Tourbillons (des) • Rafales (des) • Envolée (de l') 	013	<p>Tout le territoire de Saint-Gabriel et de Saint-Gabriel-de-Brandon.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les élèves du préscolaire du territoire de Saint-Didace. (Voir l'école Germain-Caron 035) – Le chemin Lafrenière, à Saint-Damien, excluant les numéros 101 à 565; (Voir l'école Youville 033) – Le chemin Dupas, à Saint-Damien. (Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie 016)
GRÉ-DES-VENTS (au) <ul style="list-style-type: none"> • Notre-Dame-de-la-Merci • Saint-Émile 	050	<p>Tout le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci.</p> <p>Tout le territoire d'Entrelacs.</p>
ÎLE-SAINT-IGNACE (de l')	002	<p>Tout le territoire de Saint-Ignace-de-Loyola.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les élèves du préscolaire et du 3^e cycle. (Voir l'école du Chemin-du-Roy 005)
INTÉGRÉE DE SAINT-PIERRE <ul style="list-style-type: none"> • Marie-Charlotte • Saint-Pierre • Wilfrid-Gervais 	079	<p>Tout le territoire de la municipalité du Village Saint-Pierre.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le rang de la Petite-Noraie. (Voir l'école Lorenzo-Gauthier – Nouvelle école de Saint-Charles-Borromée 069) <p>Une partie du territoire de Joliette qui correspond principalement aux quartiers Saint-Pierre Nord et Saint-Pierre Sud (Carrefour-du-Moulin) ainsi qu'à une partie du centre-ville. Ce territoire est délimité à l'est par la rue Saint-Charles-Borromée Sud (numéros impairs) et la rue Saint-Antoine (numéros pairs), au sud par les limites de la ville de Joliette et à l'ouest par la voie ferrée. Les rues Saint-Marc, Place Bourget, Saint-Paul et Montcalm délimitent le territoire au nord mais ne sont pas incluses.</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
JEAN-CHRYSOSTÔME-CHAUSSE	011	<p>À Lavaltrie, de la limite de Lanoraie (soit la rue Samson) à la Terrasse Breault inclusivement, toutes les rues comprises entre le fleuve et la rue Notre-Dame, inclusivement.</p> <p>Les rues du secteur délimité par l'avenue des Pins, les rues Louisbourg (numéros 98 et moins), Joliboisé, Villeneuve et Notre-Dame.</p> <p>Les rues situées entre les rues Stéphanie et Liette (exclues), la rue Notre-Dame de Joliboisé/Villeneuve à Saint-Antoine Nord, la rue Saint-Antoine Nord (des deux côtés) de Notre-Dame à Diane, et la rue Benoit.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les rues Notre-Dame, Benoit et Saint-Antoine Nord, numéros 149 et moins. <p>(Voir l'école des Amis-Soleils 054)</p>
LORENZO-GAUTHIER <ul style="list-style-type: none"> • Avenir (vers l') • Préambule (du) 	069	<p>Une partie du territoire de Saint-Charles-Borromée délimitée au nord par la rivière l'Assomption, à l'est par le chemin du Golf Ouest, la rue Juge-Guibault, numéros 193 et plus, la rue Pelletier et la rue des Ormeaux, numéros 241 et plus, au sud par le chemin de ligne de la Petite-Noraie et la rue Riendeau (incluant le rang de la Petite-Noraie) et à l'ouest par les limites de la municipalité.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le chemin de la Feuillée de Saint-Ambroise-de-Kildare; – Le chemin de la Visitation, numéros pairs, 328 et plus; – Le chemin de la Visitation, numéros impairs, 341 et plus. <p>(Voir l'école Notre-Dame-de-la-Paix 085)</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les rues Roméo-Gaudreault, Deschamps, Voyer et Place Voyer, les chemins du Golf Est et Ouest, le chemin Jean-Bosco, la rue des Mésanges, des martinets, des Sittelles et des Parulines. <p>(Voir l'école des Mésanges 066)</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
MÉSANGES (des) <ul style="list-style-type: none"> • Christ-Roi (du) • Sainte-Marie 	066	<p>Une partie du territoire de Saint-Charles-Borromée délimitée à l'ouest par le chemin du Golf Ouest, la rue Juge-Guibault, numéros 170 et moins, la rue Pelletier et la rue des Ormeaux, numéros 240 et moins, au nord par la rivière L'Assomption, au sud par les limites de la municipalité de Saint-Charles-Borromée.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les rues Roméo-Gaudreault, Deschamps, Voyer, la Place Voyer, les Chemins du Golf Est et Ouest, le chemin Jean-Bosco et la rue Juge-Guibault, numéros 575 et moins; – Le chemin de la Visitation, numéros pairs, 326 et moins; – Le chemin de la Visitation, numéros impairs, 333 et moins; – Les rues des Mésanges, des Martinets, des Sittelles et des Parulines. <p>Une partie du territoire de Joliette qui correspond au secteur situé au nord-ouest de la voie ferrée (incluant le quartier Bélair et la place Vézina), ainsi qu'une partie du centre-ville délimitée au nord par la rivière L'Assomption, à l'est par la rue Saint-Charles-Borromée Sud (numéros pairs) et la rue Saint-Antoine (numéros impairs), au sud par les rues Saint-Marc, Place Bourget, Saint-Paul et Montcalm.</p>
MONSEIGNEUR J.-A.-PAPINEAU	070	<p>Une partie du territoire de Joliette qui correspond principalement à la paroisse Saint-Jean-Baptiste délimitée par l'autoroute Antonio-Barrette, le boulevard Dollard, la rivière L'Assomption et les limites sud et est de la ville de Joliette.</p>
MOULINS (des) <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Marguerite • Notre-Dame 	022	<p>Tout le territoire de Saint-Félix-de-Valois.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le chemin de la Sablière de Saint-Félix-de-Valois. (Voir l'école Sainte-Bernadette 017) <p>Tout le territoire de Saint-Cléophas-de-Brandon.</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
NOTRE-DAME	091	<p>Tout le territoire de Saint-Alexis pour les élèves du préscolaire.</p> <p>Tout le territoire de Saint-Alexis et Saint-Jacques pour les élèves du primaire.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les élèves du 1^{er} et du 2^e cycle. (Voir l'école Saint-Louis-de-France 094) <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le chemin Gauthier à Sainte-Marie-Salomé, pour les élèves du 3^e cycle. (Voir l'école de Sainte-Marie-Salomé)
NOTRE-DAME	059	<p>Tout le territoire de Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest.</p>
NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX	085	<p>Tout le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le chemin de la Feuillée de Saint-Ambroise-de-Kildare. (Voir l'école Lorenzo-Gauthier – Nouvelle école de Saint-Charles-Borromée 069)
PANET	027	<p>Tout le territoire de Sainte-Béatrix.</p>
PASSERELLE (de la) <ul style="list-style-type: none"> • Notre-Dame-du-Sacré-Cœur • Vert-Demain 	086	<p>Tout le territoire de Saint-Paul.</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
PRAIRIES (des) <ul style="list-style-type: none"> • Dominique-Savio • Monseigneur-Jetté • Rose-des-Vents 	064	<p>Tout le territoire de la paroisse Notre-Dame-des-Prairies.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les rues des Pins, Denis, Lucie, du Galais et le chemin de la Rivière. (Voir l'école Sainte-Bernadette 017) <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – la rue Papineau de Notre-Dame-de-Lourdes (les numéros 2831 et plus) ; – Le rang Grande-Chaloupe de Saint-Thomas (les numéros 471 et moins).
RUISSEAU (du)	081	<p>Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides qui correspond principalement à la partie sud-est de la municipalité. Ce territoire est délimité à l'est et au sud par les limites de la municipalité et il se rend à l'ouest jusqu'au 746 du rang Sainte-Henriette, jusqu'au 612 de la rue des Prés, jusqu'au 621 de la rue de Provence et jusqu'au 766 de la rue Marc-Aurèle-Fortin (incluant les rues Proteau, Marcel et Marcelle-Ferron).</p>
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS	084	<p>Tout le territoire de Crabtree.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les élèves de 6^e année du territoire de Saint-Liguori. (Voir l'école Saint-Joseph 089)
SAINT-ALPHONSE (de)	041	<p>Tout le territoire de Saint-Alphonse-Rodriguez.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le secteur du Lac Clair sur le territoire de Chertsey. (Voir école Saint-Théodore-de-Chertsey 049) – Le chemin des Bois, à Saint-Côme. (Voir l'école de Saint-Côme 047)
SAINT-CALIXTE (de) <ul style="list-style-type: none"> • Louis-Joseph-Martel • Gentiane (de la) 	058	<p>Tout le territoire de Saint-Calixte.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La rue du Mont-Royal, à Saint-Calixte. (Voir l'école Carrefour-des-Lacs 125)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
SAINT-CŒUR-DE-MARIE	016	<p>Tout le territoire de Saint-Damien.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La rue Pointe-du-Lac-Noir et les 1^{re} et 2^e avenues de la Pointe-du-Lac-Noir, à Saint-Jean-de-Matha. (Voir l'école Bernèche 025). – Le chemin de la Rivière, à Sainte-Émélie (Voir l'école des Amis-Soleils 029) <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le chemin Dupas. (Voir l'école des Grands-Vents 013) – Le chemin Lafrenière. (Voir les écoles des Grands-Vents 013 et Youville 033) – La rue des Malards. (Voir l'école Bernèche 025) – Le secteur du Lac Sainte-Rose. (Voir l'école Youville 033) – Le chemin du Lac-Gauthier. (Voir l'école Youville 033)
SAINT-CÔME (de)	047	<p>Tout le territoire de Saint-Côme.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le chemin des Bois. (Voir l'école de Saint-Alphonse 041)
SAINT-JEAN-BAPTISTE	040	<p>Tout le territoire de Saint-Michel-des-Saints.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les élèves du préscolaire du territoire de Saint-Zénon. (Voir l'école Bérard 031)
SAINT-JOSEPH	089	<p>Tout le territoire de Saint-Liguori.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les élèves de 6^e année. (Voir l'école Sacré-Cœur-de-Jésus 084)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
SAINT-LOUIS-DE-FRANCE	094	<p>Tout le territoire de Saint-Jacques pour les élèves du préscolaire.</p> <p>Tout le territoire de Saint-Jacques et de Saint-Alexis.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les élèves du 3^e cycle. (Voir l'école Notre-Dame 091) <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le chemin Gauthier, à Sainte-Marie-Salomé, pour les élèves du préscolaire, du 1^{er} et du 2^e cycle. (Voir l'école de Sainte-Marie-Salomé 093)
SAINT-THÉODORE-DE-CHERTSEY	049	<p>Tout le territoire de Chertsey.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le secteur du Lac Clair. (Voir l'école de Saint-Alphonse 041) <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La route 335 entre la rue Guy et la route 125 à Rawdon; – Le domaine Langlois à Rawdon comprenant les rues Gisèle, Pierre, Guy, Mariette, Desroy, du Verger, des Pins, des Gaulois, Versailles, de la Feuillée, le chemin de Kilkenny et la rue Durocher; – La route 125, entre le chemin Roger et la route 335, incluant les rues Bourbonnière, Desormeaux, Bergeron, Bellefleur, le chemin R.-Laporte et le chemin Arsène, à Rawdon. (Voir l'école des Cascades 043)
SAINTE-ANNE	007	<p>Tout le territoire de Saint-Cuthbert.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La rue de la Nature, le chemin du Tour du Lac, les rues Dominique, Beausoleil, Guertin, de la Sablière, du Sous-Bois, de la Rivière, du Bon-Air, Des Rocailles, le chemin Saint-Edmond, numéros 1180 et plus, et le chemin de la Chapelle, à Saint-Barthélémy. (Voir l'école Dusablé 008)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
SAINTE-ANNE	004	Tout le territoire de Saint-Norbert.
SAINTE-BERNADETTE	017	<p>Tout le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les rues des Pins, Denis, Lucie, du Galais et le chemin de la Rivière, à Notre-Dame-des-Prairies. (Voir l'école des Prairies 064); – Le chemin de la Sablière de Saint-Félix-de-Valois. (Voir l'école des Moulins 022). <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La rue Papineau, numéros 2831 et plus. (Voir l'école des Prairies 064)
SAINTE-HÉLÈNE	037	Tout le territoire de Sainte-Mélanie.
SAINTE-MARCELLINE (de)	048	Tout le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare.
SAINTE-MARIE-SALOMÉ (de)	093	<p>Tout le territoire de Sainte-Marie-Salomé.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le chemin Gauthier. <p>(Voir les écoles Notre-Dame 091 et Saint-Louis-de-France 094)</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
SAINTE-THÉRÈSE	075	<p>Une partie du territoire de Joliette qui correspond en partie au quartier Sainte-Thérèse, délimitée par l'autoroute Antonio-Barrette, le boulevard Dollard, la rivière L'Assomption et les limites nord et est de la ville de Joliette.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le chemin Lasalle de Joliette;</i> <i>(Voir l'école des Brise-Vent 087)</i> – <i>Le chemin des Prairies de Joliette, numéros 960 à 970.</i> <i>(Voir l'école des Brise-Vent 087)</i>
SOURCE (de la)	055	<p>De Lavaltrie, tout le territoire au nord de l'autoroute 40.</p> <p>Dans le village, le secteur délimité à l'est par les rues Terrasse Martineau et Chicoine, incluant les rues transversales menant à Ostiguy, et au sud-ouest par les rues L'Espérance, de la Plage et Annie.</p>
SOURCE D'AUTRAY (de la)	006	Tout le territoire de Lanoraie.
TROIS-TEMPS (des) <ul style="list-style-type: none"> • Arc-en-Ciel (de l') • Oiseau-Bleu (de l') • Sir-Wilfrid-Laurier 	052	<p>Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides délimitée à l'est et à l'ouest par les limites de la municipalité. Ce territoire se rend au nord jusqu'au croisement des routes 158 et 335 (excluant le numéro 1387 de la route 335) et au sud jusqu'au croisement de la route 335 et de la rue Wilfrid-Laurier (excluant les rues des Primevères, des Pervenches, Prieur, Chantelois et Wilfrid-Laurier situées à l'est de la route 335).</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
VIREVENTS <ul style="list-style-type: none"> • Virevents (des) • Boutons-d'Or (des) 	080	<p>Une partie du territoire de Sainte-Julienne qui correspond principalement à la partie nord et à la partie ouest de la municipalité. Ce territoire exclut le territoire des pavillons des Explorateurs et Notre-Dame-de-Fatima.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le domaine Alcide-Lévesque qui comprend les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Guy, Martial, Leclerc, Pelletier, Fanny, Gauthier, Turcotte, Gariépy, Viau, Honti et le chemin Côte Saint-Paul;</i> – <i>La montée Hamilton, des numéros 2753 (impairs) et 2754 (pairs) jusqu'à la route 337. (Voir l'école des Cascades 043)</i>
YOUVILLE	033	<p>Tout le territoire de Mandeville.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le secteur du Lac-Sainte-Rose de Saint-Damien;</i> – <i>le chemin Lafrenière, à Saint-Damien, incluant les numéros 101 à 565;</i> – <i>Le chemin du Lac-Gauthier, à Saint-Damien. (Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie 016)</i>

NOTE : Les données du logiciel de transport de la Commission scolaire prévalent sur toutes les interprétations qui pourraient être faites de la description des territoires des écoles présentée ici.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
BARTHÉLEMY-JOLIETTE	105	<p>Tout le territoire de Saint-Paul.</p> <p>Tout le territoire de Crabtree.</p> <p>Tout le territoire de Sainte-Marie-Salomé.</p> <p>Tout le territoire de Saint-Jacques.</p> <p>Tout le territoire de Saint-Alexis.</p> <p>Tout le territoire de Saint-Liguori.</p> <p>Tout le territoire de la municipalité du Village Saint-Pierre. <i>Excluant : Le rang de la Petite-Noraie. (Voir l'école Thérèse-Martin 103)</i></p> <p>Une partie du territoire de Joliette qui correspond au territoire de l'école intégrée de Saint-Pierre, au quartier Bélair et à la place Vézina. <i>Excluant : Le secteur Centre-Ville délimité par la voie ferrée, la rivière L'Assomption et la rue Sainte-Angélique. (Voir l'école Thérèse-Martin 103).</i></p>
BARTHÉLEMY-JOLIETTE <ul style="list-style-type: none"> • Traversée (la) (CHRDL) • Intervalle (de l') • Saint-Thomas 	105	<p>Tout le territoire desservi par le CHRDL pour l'école la Traversée.</p> <p>Tout le territoire desservi par les Centres Jeunesse de Lanaudière pour l'école de l'Intervalle et l'école Saint-Thomas.</p>
ESPACE-JEUNESSE (de l')	100	<p>Tout le territoire de la Commission scolaire des Samares, plus les ententes conclues avec d'autres commissions scolaires pour le mandat régional.</p>

ÉDUCATION SECONDAIRE

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
ACHIGAN (de l')	098	<p>Tout le territoire de Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest. Tout le territoire de Saint-Lin-Laurentides. <i>Excluant</i> : Le secteur de l'école primaire du Carrefour-des-Lacs pour les élèves de secondaire 1 et secondaire 2. (Voir l'école Havre-Jeunesse 009)</p> <p>Tout le territoire de Saint-Esprit. <i>Incluant</i> : La rue du Mont-Royal, à Saint-Calixte. (Voir l'école Havre-Jeunesse 009)</p>
BERMON	108	<p>Tout le territoire de Mandeville. Tout le territoire de Saint-Gabriel et de Saint-Gabriel-de-Brandon. Tout le territoire de Saint-Didace. Tout le territoire de Saint-Damien.</p>
CHUTES (des)	109	<p>Tout le territoire de Rawdon, <i>Excluant</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La route 335 entre la rue Guy et la route 125; – Le domaine Langlois comprenant les rues Gisèle, Pierre, Guy, Mariette, Desroy, du Verger, des Pins, des Gaulois, Versailles, de la Feuillée le chemin de Kilkenny et la rue Durocher; – La route 125, entre le chemin Roger et la route 335, et les rues attenantes : Bourbonnière, Desormeaux, Bergeron, Bellefleur, le chemin R.-Laporte et le chemin Arsène. <p>Tout le territoire de Saint-Côme. Tout le territoire de Saint-Alphonse-Rodriguez. Tout le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare. Tout le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci. Tout le territoire d'Entrelacs. Tout le territoire de Chertsey, pour les élèves de secondaire 1 et 2. Une partie du territoire de Chertsey, pour les élèves de secondaire 3, 4 et 5 : Le Lac Jaune, le lac Brûlé, l'avenue Castor et une partie de la rue de l'Église. Une partie du territoire de Sainte-Julienne : La montée Hamilton, des numéros 2753 (impairs) et 2754 (pairs) jusqu'à la route 337; Le domaine Alcide-Lévesque qui comprend les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Guy, Martial, Leclerc, Pelletier, Fanny, Gauthier, Turcotte, Gariépy, Viau, Honti et le chemin Côte Saint-Paul.</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
ÉRABLIÈRE (de l')	099	<p>Tout le territoire de Saint-Jean-de-Matha. Tout le territoire de Saint-Félix-de-Valois. Tout le territoire de Sainte-Béatrix. Tout le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes. <i>Excluant : La rue Papineau, numéros 2831 et plus. (Voir l'école Thérèse-Martin 103)</i> Tout le territoire de Saint-Cléophas-de-Brandon. Tout le territoire de Sainte-Mélanie. Tout le territoire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.</p>
HAVRE-JEUNESSE (du)	009	<p>Tout le territoire de Sainte-Julienne. <i>Excluant :</i> <ul style="list-style-type: none"> – La montée Hamilton, des numéros 2753 (impairs) et 2754 (pairs), jusqu'à la route 337, et les rues du Bonheur, Guy, Martial, Leclerc, Pelletier, Fanny, Gauthier, Turcotte, Gariépy, Viau, Monti et chemin Côte St-Paul. Tout le territoire de Saint-Calixte. <i>Excluant :</i> <ul style="list-style-type: none"> – La rue du Mont-Royal, à Saint-Calixte. (Voir l'école de l'Achigan 098) Tout le territoire de Chertsey pour les élèves de secondaire 3, 4 et 5. <i>Excluant :</i> <ul style="list-style-type: none"> – Le Lac Jaune, le Lac Brûlé, l'avenue Castor et une partie de la rue de l'Église. (Voir l'école des Chutes 109) Une partie du territoire de Rawdon : <ul style="list-style-type: none"> – La route 335 entre la rue Guy et la route 125; – Le domaine Langlois comprenant les rues Gisèle, Pierre, Guy, Mariette, Desroy, du Verger, des Pins, des Gaulois, Versailles, de la Feuillée, le chemin de Kilkenny et la rue Durocher. – La route 125, entre le chemin Roger et la route 335, incluant les rues Bourbonnière, Desormeaux, Bergeron, Bellefleur, le chemin R.-Laporte et le chemin Arsène. Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides qui correspond au territoire de l'école primaire Carrefour-des-Lacs, pour les élèves de secondaire 1 et 2.</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
MONTAGNES (des)	107	<p>Tout le territoire de Saint-Michel-des-Saints. Tout le territoire de Saint-Zénon.</p>
PIERRE-DE-LESTAGE	104	<p>Tout le territoire de Lanoraie. Tout le territoire de Berthierville et de Sainte-Genève-de-Berthier. Tout le territoire de La Visitation-de-l'Île-Dupas. Tout le territoire de Saint-Ignace-de-Loyola. Tout le territoire de Saint-Barthélemy. Tout le territoire de Saint-Cuthbert. Tout le territoire de Saint-Norbert. Tout le territoire de Sainte-Élisabeth.</p>
RIVE (de la)	012	<p>Tout le territoire de Lavaltrie.</p>
THÉRÈSE-MARTIN	103	<p>Tout le territoire de Notre-Dame-des-Prairies; <u>Excluant :</u> – Les rues des Pins, Denis, Lucie, du Galais et le chemin de la Rivière. (Voir l'école de l'Érablière 099) <u>Incluant :</u> – La rue Papineau, à Notre-Dame-de-Lourdes, numéros 2831 et plus. Tout le territoire de Saint-Charles-Borromée. Tout le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare. Tout le territoire de Saint-Thomas. Une partie du territoire de Joliette qui correspond aux territoires des écoles Monseigneur Papineau, Sainte-Thérèse et des Mésanges, à laquelle s'ajoute le secteur du Centre-Ville délimité par la voie ferrée, la rivière L'Assomption et la rue Sainte-Angélique. (Voir l'école Barthélemy-Joliette 105). <u>Excluant :</u> Le quartier Bélair et la place Vézina. (Voir l'école Barthélemy-Joliette 105)</p>

NOTE : Les données du logiciel de transport de la Commission scolaire prévalent sur toutes les interprétations qui pourraient être faites de la description des territoires des écoles présentée ici.